

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-31-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

OBJET : CENTRES SOCIOCULTURELS FONTAINE ET ALLEE VERTE – AVENANT A LA CONVENTION 2009 – AVANCES SUR SUBVENTIONS 2010

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

Nous venons d'approuver les grandes orientations du projet socioculturel de la Ville, et de constituer un comité de pilotage chargé de veiller à la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel.

Nous avons souhaité que cette phase se déroule dans la plus grande concertation.

Aussi, nous nous sommes donnés comme objectif d'élaborer le cadre d'actions au cours du 1^{er} trimestre 2010, et d'en faire le socle de nos futures conventions avec les centres socioculturels.

Pour autant, il est indispensable que ces dernières puissent poursuivre les activités actuelles dans les meilleures conditions.

Aussi, je vous propose :

1. de proroger par avenant jusqu'au 31 mars 2010 les conventions 2009 passées avec les deux centres socioculturels
2. d'autoriser le versement au profit de chaque association, d'un acompte sur subvention 2010, égal à 50 % de leur subvention 2009.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Yves AUMON

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Yves AUMON